

Parmi les 670 000 places installées que proposent les 10 526 établissements d'hébergement qui accueillent les personnes âgées, les trois quarts sont en chambre et un quart en logement. Ces établissements, le plus souvent situés dans un bâtiment unique (73 % d'entre eux), ne sont pas toujours à proximité de commerces ou de services : 31 % de ces établissements en sont distants de plus de 500 mètres. Les trois quarts d'entre eux sont desservis par des transports collectifs mis en place, le cas échéant, par l'établissement. L'accès d'au moins un des bâtiments aux personnes en fauteuil roulant est possible pour 93 % des établissements. Les chambres individuelles sont les plus nombreuses (82 % des chambres) et bénéficient dans le cas de figure le plus fréquent (34 %) d'une superficie comprise entre 16 et moins de 20 m². Les logements proposés par les établissements sont majoritairement de type F1 bis ou I bis (53 %), d'une surface habitable supérieure à 20 m². Seuls 8 % sont des F2 ou des F3, de type II ou III. 90 % des chambres sont équipées de toilettes et 52 % de douches. 96 % des chambres et 93 % des logements disposent par ailleurs d'un système d'occultation des fenêtres (volets, stores, rideaux...), et 19 % des établissements ont installé dans au moins un de leurs espaces collectifs, un équipement fixe de rafraîchissement, de conditionnement de l'air ou de climatisation. Enfin, 21 % des établissements ont prévu des chambres permettant d'accueillir les familles des résidents.

Nathalie DUTHEIL

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille
DREES

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : locaux et équipements

Au 31 décembre 2003, les 10 526 établissements d'hébergement pour personnes âgées se répartissent entre 6 376 maisons de retraite, dont 1 080 rattachées à un hôpital, 2 975 logements-foyers, 1 044 unités de soins de longue durée (USLD) et 131 résidences d'hébergement temporaire¹ (tableau 1). Ces établissements pour personnes âgées sont situés le plus souvent au sein d'un bâtiment unique : 73 % des établissements sont en effet dans cette configuration. Près de 16 % des établissements comportent deux bâtiments et 11 % trois bâtiments ou plus.

L'ensemble de ces structures offre environ² 670 000 places installées dont les trois quarts en chambre et un quart en logement. Les maisons de retraite rattachées à un hôpital et les USLD ne proposent que des places en chambres alors que les autres maisons de retraite proposent aussi quelques places en logement. Ainsi les maisons de retraite à but non lucratif comptent 6 % de places en logement. Les logements-foyers n'offrent au contraire que 3 % de leurs places sous la forme de chambre. Plus de 80 % des chambres sont donc situées dans des maisons de retraite et 88 % des logements dans les logements-foyers.

1. L'exploitation des données portant sur un échantillon d'établissements, cette étude ne présente pas les résultats relatifs aux résidences d'hébergement temporaire au nombre de 32 dans l'échantillon.

2. François TUGORES, « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel », *Études et Résultats*, n° 379, février 2005, Drees.

**T
•01**

nombre de places offertes par les établissements d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2003

en %

	Nombre de structures	Nombre de places installées	% de places	
			En chambre	En logement
Maison de retraite rattachée à un hôpital	1 080	100 800	100	0
Maison de retraite privée à but lucratif	1 604	87 900	98	2
Maison de retraite privée à but non lucratif	2 040	127 100	94	6
Maison de retraite autonome publique	1 652	120 500	97	3
Résidence d'hébergement temporaire	131	2 400	99	1
Unité de soins de longue durée	1 044	79 300	100	0
Logement-foyer	2 975	152 900	3	97
Ensemble	10 526	670 900	76	24

Note :

- une place installée correspond à un lit (pour les chambres) ou à un logement.

- pour obtenir le pourcentage de places en chambre, nous avons considéré que les chambres de 3 lits ou plus accueillent en moyenne 3 personnes.

Sources : enquête EHPA, SAE, Drees

Près des trois quarts des établissements sont desservis par des transports collectifs

Les établissements accueillant des personnes âgées ne sont pas toujours situés à proximité de commerces ou de services : 31 % de ces établissements en sont distants de plus de 500 mètres. Ils ne sont pas toujours desservis non plus par des transports collectifs mis en place ou non par l'établissement : dans 27 % des établissements, les résidents ne peuvent rejoindre un autre lieu sans dépendre d'un moyen de transport extérieur (taxi ou aide d'un membre de leur entourage). Près de la moitié des établissements sont par contre situés dans des endroits desservis par les transports en commun. Dans 13 % des établissements pour lesquels aucun transport en commun n'existe à proximité, un service a été mis en place. Un service de transport géré par l'établissement co-existe également avec les transports en commun dans 13 % des cas.

Enfin, aux abords de leurs bâtiments, près des trois quarts des établissements possèdent des places de stationnement adaptées, destinées aux personnes à mobilité réduite (71 % des établissements). Ce sont les maisons de retraite qui en sont le mieux pourvues (72 % d'entre elles) et, parmi elles, les maisons de retraite à but lucratif (79 %).

93 % des établissements ont au moins un bâtiment accessible aux personnes en fauteuil roulant

Près de 93 % des établissements ont au moins un de leurs bâtiments dont les abords sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant (tableau 2). Il en est de même en ce qui concerne l'entrée des bâtiments puisque 92 % des établissements indiquent avoir au moins un bâtiment dont l'entrée est accessible aux personnes en fauteuil roulant. En outre, environ 83 % des établissements sont équipés, dans au moins un de leurs bâtiments, d'ascenseurs accessibles à une personne en fauteuil roulant³.

E•1

Source statistique : l'enquête EHPA 2003

L'étude est fondée sur l'exploitation de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

L'enquête EHPA est une enquête exhaustive, par voie postale, réalisée par la Drees, auprès des gestionnaires d'établissements. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du répertoire national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). L'enquête EHPA 2003 donne la situation des établissements au 31 décembre 2003. Elle fournit :

- un état des établissements : activité, et pour la première fois dans ce type d'enquête, des informations sur l'aménagement des bâtiments ;
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services : sexe, âge, statut, fonction...
- une description de la clientèle hébergée : sexe, âge, degré de dépendance, incapacités...
- une description des personnes sorties définitivement de ces établissements au cours de l'année 2003.

L'enquête EHPA a été lancée pour la première fois en 1985 et a porté sur l'exercice 1984. Jusqu'à la dernière enquête de 1996, les unités de soins de longue durée étaient exclues du champ de l'enquête ; elles étaient interrogées dans le cadre de l'enquête annuelle auprès des établissements de santé (dite SAE). C'est donc la première fois qu'elles sont enquêtées dans EHPA 2003.

Les informations relatives à l'exercice 2003 présentées dans cette étude sont issues de l'exploitation d'une partie de l'échantillon national d'établissements (866 établissements sur les 1 515 prévus initialement dans l'échantillon) : un redressement a donc été nécessaire pour estimer des données au niveau national. Les pondérations ont été obtenues en se calant sur les données FINESS au 31 décembre 2003, c'est-à-dire le nombre d'établissements et de places installées par catégorie d'établissement. Ces données provisoires seront ajustées lors d'études ultérieures portant sur la totalité des établissements répondants.

2

3. La modalité « sans objet » n'est pas prévue dans la question sur l'existence d'ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Aussi les bâtiments ne comportant pas d'ascenseurs ont répondu « non » ce qui sous-estime la part des établissements qui en sont équipés.

Ces trois aménagements qui permettent aux personnes en fauteuil roulant de circuler au sein de l'établissement sont diversement répandus : les USLD sont à cet égard les structures les mieux équipées, probablement parce qu'elles accueillent des personnes très dépendantes (95 % d'entre elles ont des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant contre 85 % des maisons de retraite et 74 % des logements-foyers).

Les établissements pour personnes âgées peuvent aussi prévoir des aménagements pour faciliter les déplacements des résidents. Des zones de circulation équipées de mains courantes et éclairées en permanence en sont deux exemples : respectivement, 87 % et 66 % des établissements sont concernés. Un aménagement de zones de circulation sans marche existe dans 90 % des établissements. Les USLD sont légèrement mieux équipées que les maisons de retraite : elles sont 97 % à avoir des zones de circulation sans marche (contre 94 % des maisons de retraite) et 95 % à les avoir équipées de mains courantes (contre 92 % des maisons de retraite). Par contre, la présence d'un éclairage permanent est aussi fréquente dans les USLD que dans les maisons de retraite (74 %). Des différences existent en outre selon le statut juridique des maisons de retraite : si les mains courantes et l'absence de marche dans les zones de circulation existent dans des proportions similaires (entre 91 % et 94 %), la présence d'un éclairage permanent est beaucoup plus fréquent dans les maisons de retraite privées à but lucratif (81 % contre 69 % dans les maisons de retraite publiques et 74 % dans les autres maisons de retraite).

82 % des chambres sont individuelles

Les chambres individuelles, aujourd'hui largement les plus nombreuses, représentent 82 % de l'ensemble contre 17 % pour les chambres à deux lits (tableau 3). En termes de superficie, le cas de figure le plus fréquent est celui d'une chambre à un seul lit ayant une superficie comprise entre 16 et moins de 20 m² (34 % des chambres). Elles se rencontrent plus souvent dans les maisons de retraite privées à but lucratif

T 02 répartition des établissements selon leur catégorie et les aménagements d'au moins un de leurs bâtiments

en %

	Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique	Logement-foyer	Unité de soins de longue durée	Ensemble
Abords des bâtiments accessibles aux personnes en fauteuil roulant	91	96	96	94	88	96	93
Ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant	90	77	89	87	74	95	83
Entrée accessibles aux personnes en fauteuil roulant	93	96	82	97	84	97	92
Bâtiment disposant de places de stationnement adaptées	77	79	77	62	62	75	71
Circulations horizontales dépourvues de marche	92	94	91	91	84	97	90
Circulations horizontales équipées de mains courantes	93	94	91	92	76	95	87
Circulations éclairées en permanence ou équipées d'un détecteur de présence	74	81	69	74	46	74	66

Source : enquête EHPA 2003, Drees

T 03 répartition des chambres selon leur superficie

en %

	Chambres	Chambres					Unité de soins de longue durée
		Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique		
Chambre à 1 lit dont la surface est inférieure ou égale à 16 m ²	30	39	13	30	34	29	
Chambre à 1 lit dont la surface, supérieure à 16 m ² , va jusqu'à à 20 m ²	34	32	47	33	32	25	
Chambre à 1 lit dont la surface est supérieure à 20 m ²	18	8	22	28	15	7	
Chambre à 2 lits dont la surface est inférieure ou égale à 16 m ²	1	2	1	1	0	2	
Chambre à 2 lits dont la surface, supérieure à 16 m ² , va jusqu'à à 20 m ²	5	6	3	2	6	10	
Chambre à 2 lits dont la surface est supérieure à 20 m ²	11	12	13	5	11	23	
Chambre à 3 lits	1	1	0	0	1	4	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	

Aide à la lecture : 30 % des chambres sont des chambres à 1 lit dont la surface habitable est inférieure ou égale à 16 m².
note : les logements-foyers ayant des chambres ne sont pas suffisamment nombreux dans l'échantillon pour produire des résultats.
Source : enquête EHPA 2003, Drees

(47 %) mais moins souvent dans les USLD (25 %). Viennent ensuite les chambres à un lit avec une surface comprise entre 16 et 20 m². C'est le type de chambre le plus fréquent dans les maisons de retraite rattachées à un hôpital (39 %). Elles sont beaucoup

moins nombreuses dans les maisons de retraite privées à but lucratif (13 %) où la taille des chambre est généralement plus importante. Par ailleurs, il est intéressant de noter que près d'un quart des chambres dans les USLD ont deux lits pour une surface supérieure à 20 m².

E•2

Les différents types de logements

L'annexe II de l'arrêté technique du 10 juin 1996 définit les normes dimensionnelles des logements pour les constructions neuves :

- Les logements de type I correspondent à une pièce principale dont la surface habitable minimale est de 12 m² s'il y a un occupant, de 18 m² s'il y a deux occupants et de 24 m², s'il y en a trois.
- Les logements de type I' sont composés d'une pièce principale et sa surface minimale est de 20 m².
- Les logements de type I bis comprennent une pièce principale et une cuisine et leur surface habitable est d'au moins 30 m².
- Les logements de type II comportent deux pièces principales et une cuisine et leur surface habitable est au minimum de 46 m².
- Les logements de type III comportent trois pièces principales et une cuisine et leur surface habitable est au minimum de 60 m².

Pour les anciens logements, les F1 s'apparentent à ceux de type I, tandis que les logements F1 bis à ceux de type I bis, les F2 à ceux de type II, et les logements F3 s'apparentent quant à eux aux type III.

53 % de l'ensemble des logements sont des F1 bis dont la superficie habitable est supérieure à 20 m²

Les établissements qui accueillent des personnes âgées proposent en majorité des logements de type F1 bis ou I bis (encadré 2) : il s'agit de logements d'une surface habitable supérieure à 20 m² et composés d'une seule pièce principale et d'une cuisine : ils représentent 53 % des logements existants (ta-bleau 4). En seconde position, viennent les logements Type I ou F1 qui sont composés d'une seule pièce et dont la surface habitable est supérieure à 20 m² (29 % des logements). Les logements de plus grande taille sont beaucoup moins fréquents : seuls 8 % d'entre eux comportent deux ou trois pièces en plus d'une cuisine (F2, F3, type II ou III d'une surface supérieure à 20 m²).

90 % des chambres sont équipées de toilettes et 52 % de douches

97 % des chambres proposées par les établissements d'hébergement pour personnes âgées sont équipées d'un lavabo. 88 % des établissements offrent des chambres qui en sont toutes dotées (tableau 5). La présence de toilettes dans les chambres est un peu moins fréquente (90 % d'entre elles), et seuls 75 % des établissements en proposent dans toutes leurs chambres. Plus souvent, les chambres ne sont pas équipées de douches : 48 % d'entre elles n'en sont pas dotées, et seulement 39 % des établissements en ont équipé toutes leurs chambres. Les logements sont mieux équipés que les chambres pour ce qui est des douches : 87 % d'entre eux en sont équipés et 80 % des établissements ont installé une douche dans l'ensemble de leurs logements.

Les différences entre types d'établissement concernent surtout la présence de douches dans les chambres (tableau 6). En effet, 73 % des chambres dans les maisons de retraite privées à but lucratif sont équipées de douches alors que ce n'est le cas que de 34 % des chambres dans les USLD et de 36 % dans les maisons de retraite rattachées à

T•04 répartition des établissements et des logements selon leur superficie

en %

	Logement
Logement F1 ou Type I dont la surface est inférieure ou égale à 20 m ² (une pièce principale)	2
Logement F1 ou Type I dont la surface habitable est supérieure à 20 m ² (une pièce principale)	29
Logement type I' dont la surface est inférieure ou égale à 20 m ² (une pièce principale)	1
Logement Type I' dont la surface habitable est supérieure à 20 m ² (une pièce principale)	5
Logement F1 bis ou Type I bis dont la surface habitable est inférieure ou égale à 20 m ² (une pièce principale et une cuisine)	1
Logement F1 bis ou Type I bis dont la surface habitable est supérieure à 20 m ² (une pièce principale et une cuisine)	53
Logement F2, F3 ou Type II, III dont la surface habitable est inférieure ou égale à 20 m ² (une cuisine et deux ou trois pièces principales)	0
Logement F2, F3 ou Type II, III dont la surface habitable est supérieure à 20 m ² (une cuisine et deux ou trois pièces principales)	8
Ensemble	100

Aide à la lecture : 2 % des logements sont des F1 ou Type I dont la surface est inférieure ou égale à 20 m².
Source : enquête EHPA 2003, Drees

4

T•05 pourcentage de chambres et de logements comportant des équipements sanitaires

en %

	Chambres	Établissements pour lesquels toutes les chambres sont équipées	Logements	Établissements pour lesquels tous les logements sont équipés
Avec WC	90	75	96	92
Avec lavabo	97	88	96	93
Avec douche	52	39	87	80

Source : enquête EHPA 2003, Drees

T•06 pourcentage de chambres ayant les différents équipements sanitaires selon la catégorie de l'établissement

en %

	Chambres				
	Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite auto-nome publique	Unité de soins de longue durée
Avec WC	95	89	84	95	90
Avec lavabo	97	96	95	100	98
Avec douche	36	73	53	48	34

Source : enquête EHPA 2003, Drees

un hôpital. Ces deux types de structure privilégient les salles de bains à usage collectif. En effet, les USLD sont 93 %, et les maisons de retraite rattachées à un hôpital 94 %, à en posséder une dans au moins un de leurs bâtiments alors qu'en moyenne les établissements pour personnes âgées sont 78 % dans ce cas.

96 % des chambres et 93 % des logements ont un système d'occultation des fenêtres (volets, stores, rideaux...)

Les chambres sont un peu plus souvent équipées de fenêtres disposant d'un système d'occultation que les logements (respectivement, 96 % contre 93 %). Les prises de télévision et de téléphone sont présentes, par contre, un peu plus souvent dans les logements que dans les chambres (respectivement, 96 % et 95 % contre 90 % et 88 %). Toutefois, les établissements n'équipent pas toutes leurs chambres ou tous leurs logements dans les mêmes proportions : ils ne sont que 77 % à installer des prises de téléphone dans toutes les chambres alors qu'ils sont 92 % à le faire dans tous les logements.

Les logements, de par leur fonction, comportent plus souvent des équipements de cuisine et des réfrigérateurs : respectivement 89 % et 63 % des logements en sont dotés contre 3 % et 6 % des chambres.

Les maisons de retraite privées à but lucratif sont celles dont les chambres sont le moins bien équipées en fenêtres ayant un système d'occultation (rideaux, stores, volets...) ainsi qu'en prises de télévision et de téléphone : respectivement 93 %, 85 % et 82 % de leurs chambres (tableau 8). Ce sont, par contre, les maisons de retraite rattachées à un hôpital et les maisons de retraite autonomes publiques dont les chambres sont plus souvent dotées de ces trois types d'équipements.

T • 07 pourcentage de chambres et de logements comportant des équipements de confort en %

	Chambres	Établissements pour lesquels toutes les chambres sont équipées	Logements	Établissements pour lesquels tous les logements sont équipés
Avec occultation des fenêtres (volets, rideaux, stores...)	96	90	93	89
Avec prise de télévision	90	81	96	90
Avec prise de téléphone	88	77	95	92
Avec réglage individuel du chauffage	71	66	72	70
Avec réfrigérateur	6	4	63	55
Avec équipement de cuisine (1)	3	2	89	77

(1) Un équipement de cuisine comporte un évier avec siphon et un aménagement pour recevoir un appareil de cuisson (gaz ou électrique).
Source : enquête EHPA 2003, Drees

T • 08 pourcentage de chambres comportant des équipements de confort selon la catégorie de l'établissement en %

	chambres				
	Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique	Unité de soins de longue durée
Avec occultation des fenêtres (volets, rideaux, stores...)	98	93	95	97	97
Avec prise de téléphone	92	82	86	95	87
Avec prise de télévision	94	85	88	95	91
Avec réglage individuel du chauffage	71	77	71	63	67
Avec réfrigérateur	4	5	5	6	2
Avec équipement de cuisine (1)	2	1	3	1	-

(1) Un équipement de cuisine comporte un évier avec siphon et un aménagement pour recevoir un appareil de cuisson (gaz ou électrique).
Champ : établissements qui proposent des chambres
Source : enquête EHPA 2003, Drees

Davantage de portes et de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant que de douches adaptées

Différents équipements peuvent être présents à l'entrée et dans les espaces privés afin d'en faciliter l'accès. L'enquête EHPA 2003 a interrogé les établissements sur l'utilisation de sept équipements⁴ pour les logements ou pour les chambres qu'ils proposent. Seuls 4 % des établissements n'ont

installé aucun de ces sept équipements destinés à améliorer l'accessibilité dans les chambres ou les logements. Les établissements qui l'ont fait, en ont installé en moyenne 3,9. Les deux aménagements les plus fréquents sont destinés aux personnes en fauteuil roulant. En effet, 86 % des chambres comportent des portes et des zones de circulation permettant l'accès aux fauteuils roulants et 75 % des établissements l'ont prévu pour toutes leurs chambres (tableau 9). De même, 69 % des chambres sont

4. L'accessibilité des espaces privés peut être améliorée par l'utilisation :

- d'une porte du logement du résident équipée de signalétique particulière (autre que nom ou numéro) ;
- de portes et circulations du logement du résident permettant l'accès en fauteuil roulant ;
- de wc accessibles avec un fauteuil roulant (porte, barre d'appui) ;
- de douche accessible avec un fauteuil roulant (porte, siphon de sol, barre d'appui) ;
- d'équipement fixe pour la toilette en position assise ;
- de stores électriques ou domotisés ;
- de prises électriques accessibles sans se baisser.

dotées de toilettes accessibles à une personne en fauteuil roulant, même si 54 % seulement des établissements en ont équipé toutes leurs chambres. Par contre, la douche accessible à une personne en fauteuil roulant n'est présente que dans 44 % des chambres, et 76 % des chambres avec douches. Ces équipements sont en outre moins souvent installés dans les logements. En effet, les portes et les zones de circulation accessibles aux fauteuils roulants, aménagement le plus fréquent, n'équipent que 66 % d'entre eux.

Ce sont les USLD qui proposent le plus souvent des chambres ayant des portes et des zones de circulation adaptées aux fauteuils roulants (96 % des chambres) [tableau 10]. Au contraire, dans les établissements privés à but non lucratif, la proportion de chambres dont l'accès est possible aux personnes en fauteuil roulant n'est que de 81 %. Les maisons de retraite privées à but lucratif ont plus fréquemment des chambres avec des douches accessibles à des personnes en fauteuil roulant (64 % des chambres) ainsi que des chambres avec un équipement fixe pour la toilette en position assise (40 % des chambres).

Une détection incendie est installée dans 82 % des chambres et 28 % des logements

Dans les espaces privés, divers équipements peuvent concourir à une meilleure sécurité des résidents. Tout d'abord, les chambres peuvent comporter un détecteur incendie : 82 % des chambres en sont équipées, et 75 % des établissements en ont doté toutes leurs chambres. Un appel malade portatif peut être également prévu : 21 % des chambres sont concernées, et 18 % des établissements en ont équipé toutes leurs chambres. Toutefois les établissements ont pu mettre en place d'autres moyens d'appel non repérés par l'enquête (interphone, sonnette...).

Pour éviter les risques de brûlures, des mitigeurs thermostatiques réglant la température de l'eau peuvent par ailleurs être présents : 23 % des cham-

T • 09 pourcentage de chambres et de logements possédant des équipements facilitant l'accessibilité en %

	Chambres	Établissements pour lesquels toutes les chambres sont équipées	Logements	Établissements pour lesquels tous les logements sont équipés
Avec portes et circulations permettant l'accès en fauteuil roulant	86	75	66	60
Avec wc accessibles avec un fauteuil roulant (porte, barre d'appui)	69	54	47	43
Avec douche accessible avec un fauteuil roulant (porte, siphon de sol, barre d'appui)	44	33	30	27
Avec prises électriques accessibles sans se baisser	42	36	34	33
Avec équipement fixe pour la toilette en position assise	30	25	20	19
Avec stores électriques ou domotisés	21	15	22	19

Source : enquête EHPA 2003, Drees

T • 10 pourcentage de chambres possédant des équipements facilitant l'accessibilité selon la catégorie de l'établissement en %

	Chambres				
	Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique	Unité de soins de longue durée
Avec portes et circulations permettant l'accès en fauteuil roulant	86	88	81	90	96
Avec wc accessibles avec un fauteuil roulant (porte, barre d'appui)	70	77	62	69	72
Avec douche accessible avec un fauteuil roulant (porte, siphon de sol, barre d'appui)	34	64	42	43	34
Avec prises électriques accessibles sans se baisser	45	36	42	39	49
Avec équipement fixe pour la toilette en position assise	28	40	30	26	26
Avec stores électriques ou domotisés	21	7	23	27	22

Source : enquête EHPA 2003, Drees

bres en possèdent et 18 % des établissements en ont équipé toutes leurs chambres.

Ce sont les maisons de retraite autonomes publiques qui ont le plus de chambres munies d'un appel malade portatif (26 %) et les maisons de retraite privées à but non lucratif, de chambres dotées d'un mitigeur thermostatique (27 %).

Au contraire, seuls environ 27 % des logements sont équipés de détecteurs incendie ; 18 % des établissements en ont installé dans tous leurs logements. L'appel malade portatif est,

par contre, plus fréquent dans les logements que dans les chambres : 32 % d'entre eux en comportent. Les mitigeurs thermostatiques y sont eux peu fréquents, dans seulement 14 % des logements.

21 % des établissements ont prévu des chambres d'accueil à l'intention des familles

L'espace de restauration et le salon aménagé sont les deux lieux de rencontre les plus fréquents dans les espaces collectifs : ils existent dans respective-

ment 93 % et 92 % des établissements (tableau 11). Les espaces de restauration, qui permettent aux résidents de prendre leurs repas ailleurs que dans leur chambre ou leur logement, sont moins souvent présents dans les logements foyers (80 %). Les salons aménagés où peuvent se retrouver les résidents entre eux ou avec leur famille sont quant à eux moins répandus dans les USLD et dans les maisons de retraite rattachées à un hôpital (respectivement, 75 % et 87 %).

À l'inverse, les établissements sont peu nombreux à s'être équipés de chambres d'accueil pour recevoir les familles (21 % d'entre eux). C'est plus souvent le cas dans les logements-foyers et les maisons de retraite à but non lucratif qui sont 31 % à proposer des chambres d'accueil aux proches de leurs résidents, alors que les USLD ne sont que 12 % à offrir cette possibilité et les autres maisons de retraite 11 %.

Des systèmes de rafraîchissement, de conditionnement de l'air ou de climatisation dans 19 % des espaces collectifs

Environ 19 % des établissements ont installé dans au moins un de leurs espaces collectifs⁵, un système fixe de rafraîchissement, de conditionnement de l'air ou de climatisation. Les maisons de retraite et les USLD sont plus souvent concernées que les logements foyers (respectivement, 23 % et 22 % contre 11 %). Les maisons de retraite privées à but lucratif sont les plus nombreuses (32 %) à en avoir équipé au moins un de leurs espaces collectifs.

T
• 11

pourcentage d'établissement ayant différents types d'espaces de vie, de soins ou techniques

en %

	% des établissements	Catégorie d'établissements					
		Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique	Unité de soins de longue durée	Logement-foyer
Espace de restauration	93	96	98	100	98	93	80
Salon aménagé	92	87	97	96	93	75	92
Espace pour les animations, les spectacles...	81	84	81	87	78	76	81
Jardin aménagé	80	76	93	87	78	66	76
Espace pour les soins médicaux	68	89	78	81	88	86	30
Salon de coiffure/esthétique	60	84	71	68	74	66	31
Espace de kinésithérapie/rééducation	35	52	38	38	44	72	8
Chambre(s) d'accueil pour les familles	21	12	11	31	11	12	31

Champ : établissements ayant un de ces espaces dans au moins un de leurs bâtiments
Source : enquête EHPA 2003, Drees

L'accueil des personnes présentant une détérioration intellectuelle

Près de 30 % des établissements déclarent avoir des places réservées aux personnes atteintes de détérioration intellectuelle⁶ dans le cadre d'un hébergement permanent ou temporaire ou d'un accueil de jour ou de nuit⁷.

Parmi les établissements concernés, 66 % ont choisi que ces personnes et l'ensemble des autres résidents aient le même cadre de vie et 65 % ont prévu un espace extérieur protégé permettant à ces personnes qui souffrent souvent de désorientation spatiale et temporelle de

circuler librement et en toute sécurité dans l'enceinte de l'établissement.

Par ailleurs, des aménagements peuvent être réalisés à l'intention de ce public, notamment en matière de signalétique, afin de leur permettre de se repérer facilement au sein de l'établissement. La présence d'une signalétique particulière dans les couloirs et les étages concerne la moitié des établissements ayant des places réservées aux personnes présentant une détérioration intellectuelle. Par contre, l'existence d'une signalétique au niveau de la porte de la chambre ou du logement du résident ne concerne, quant à elle, que 23 % des chambres ou des logements de ces établissements. ●

5. Ce chiffre correspond au niveau d'équipement à la date du 31 décembre 2003. Depuis, une circulaire du 10 février 2004 a été adressée aux préfets et aux Directions départementales des affaires sanitaires et sociales afin de leur demander de veiller, dans leur département, à ce que les établissements hébergeant des personnes âgées installent un système de traitement de l'air pour disposer d'une pièce rafraîchie avant fin juin 2004.

6. Les personnes qui présentent une détérioration intellectuelle ont un comportement partiellement ou totalement inadapté, associé à une désorientation dans le temps et l'espace.

7. François TUGORES, « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel », *Études et Résultats*, n° 379, février 2005, Drees.

E•3

Les différents équipements présents dans les établissements

Une analyse sur l'ensemble des équipements, présents ou non au sein des établissements, a été menée de façon à appréhender la façon dont ils sont globalement dotés. Pour cette analyse, ont été privilégiés les équipements pour lesquels il existe une différenciation entre établissements (ceux pour lesquels la proportion d'établissements équipés est inférieure environ à 70 %). Seize équipements ou aménagements ont ainsi été retenus : ils concernent l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (douches et toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant, places de stationnement adaptées, équipement fixe pour la toilette assise), la sécurité (mitigeur thermostatique, éclairage permanent, appel malade portatif), le confort (système de climatisation, douches individuelles, réglage individuel de chauffage, prises électriques accessibles sans se baisser, stores électriques ou domotisés) et l'existence de certains espaces collectifs (chambres d'accueil pour les familles, espace pour les soins médicaux, salon de coiffure/esthétique, espace de rééducation). Toutes catégories confondues, 68 % des établissements ont au moins sept équipements sur les seize retenus et 34 %

des établissements en ont dix ou plus. Ce sont les logements foyers qui sont les plus nombreux à disposer de moins de sept équipements (tableau), ce qui peut probablement s'expliquer par les caractéristiques des personnes hébergées dans ces établissements. Les établissements les mieux équipés sont les maisons de retraite privées, qu'elles soient ou non à but lucratif : elles possèdent le plus fréquemment sept équipements ou plus, privilégiant ainsi simultanément l'accessibilité, la sécurité mais aussi le confort des résidents.

Toutefois, ces premiers résultats doivent être interprétés avec précaution : d'une part, ils sont établis au niveau de l'établissement dans son ensemble, sans tenir compte de différences possibles au sein de ces établissements (entre différents types de chambres ou de logements). Ensuite, ces données sur les équipements devront être rapprochées des caractéristiques des usagers, dont les besoins peuvent varier selon le type d'établissement. De même, une typologie plus complète devra prendre en compte des caractéristiques liées au type ou au niveau d'encadrement.

Répartition des établissements selon leur niveau d'équipement et leur catégorie

	Maison de retraite rattachée à un hôpital	Maison de retraite privée à but lucratif	Maison de retraite privée à but non lucratif	Maison de retraite autonome publique	Unité de soins de longue durée	Logement-foyers	Ensemble des établissements
Établissements qui ont moins de 7 de ces équipements	25	18	19	25	29	56	32
Établissements qui ont entre 7 et 9 de ces équipements	37	33	36	36	34	30	34
Établissements qui ont 10 ou plus de ces équipements	38	49	44	39	37	15	34
Total	100	100	100	100	100	100	100

Les 16 équipements retenus sont :

- des équipements permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (douches et toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant, places de stationnement adaptées, équipement fixe pour la toilette assise) ;
- des équipements contribuant à la sécurité des résidents (mitigeur thermostatique, éclairage permanent, appel malade portatif) ;
- des équipements concourant à un meilleur confort (système de climatisation, douches individuelles, réglage individuel de chauffage, prises électriques accessibles sans se baisser, stores électriques ou domotisés) ;
- présence de certains espaces collectifs (chambres d'accueil pour les familles, espace pour les soins médicaux, salon de coiffure/esthétique, espace de rééducation).

Source : enquête EHPA 2003, Drees